

Réunion par courrier électronique

P.V. n° 2

**Présidente** : Mme. HEBRE.

**Présents** : Mmes. BERNARD – BERTON – BOUTI - NOIR – MM. CASSIAU - CORNIER – DECHERF - LATRUBESSE – PRIETO.

**Administratifs** : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros.*

*Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

## CHAMPIONNATS REGIONAUX FEMININES JEUNES

La commission a établi les poules (après quelques modifications opérées depuis la clôture des engagements). En effet, certains clubs avaient "oublié" de s'engager dans les délais mais la Commission a fait preuve de clémence pour les intégrer quand même. Toutefois, il faut bien être conscient que cela ne doit pas devenir une « habitude », un effort doit être fait pour respecter les délais afin de ne pas rajouter de charge de travail supplémentaire à la commission.

### U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 1 LFNA

#### POULE A

17. U.S. Aigrefeuille  
79. F.C. Bressuire  
79. Chamois Niortais F.C.  
79. U.A. Niort St-Florent  
86. Stade Poitevin F.C.  
86. E.S. des 3 Cités Poitiers

#### POULE B

16. Jarnac Sports  
16. A.S.J. Soyaux Charente  
17. E.S. du Bramérit  
17. E.S. Saintes Football  
17. G.J. Pays Royannais  
*Exempte*

#### POULE C

16. A.S.J. Soyaux Charente (2)  
19. E.S.A. Brive  
24. C.O. Coulounieix Chamiers  
24. Trélissac A.P.F.C.  
87. Limoges F.C.  
*Exempte*

#### POULE D

16. Angoulême Charente F.C.  
16. C.S. St-Michel  
24. Bergerac Périgord F.C.  
33. U.S. Lormont  
33. F.C.E. Mérignac Arlac  
*Exempte*

#### POULE E

33. R.C. de Bordeaux  
33. F.C. Girondins de Bordeaux (2)  
33. C.M.O. Bassens  
33. Stade Bordelais  
33. S.A. Mérignacais  
*Exempte*

#### POULE F

33. U.S. Lège Cap Ferret  
33. Stade Bordelais (2)  
33. U.S.C. Léognan  
47. F.C. Marmande 47  
64. Pau F.C.  
*Exempte*

## U14-U15 FEMININES A 11 – PHASE 1 LFNA

### POULE A

79. F.C. Bressuire  
79. U.A. Niort St-Florent  
86. S.O. Châtelleraut  
86. E.S. des Trois Cités Poitiers  
86. Stade Poitevin F.C.  
*Exempte*

### POULE B

16. Angoulême Charente F.C.  
16. A.S.J. Soyaux Charente  
17. U.S. Aigrefeuille  
17. E.S. Saintes Football  
33. F.C. St-André de Cubzac  
*Exempte*

### POULE C

19. E.S.A. Brive  
19. A.S. St-Pantaléon de Larche  
24. Bergerac Périgord F.C.  
24. C.O. Coulounieix Chamiers  
24. Trélissac A.P.F.C.  
*Exempte*

### POULE D

33. F.C. Girondins de Bordeaux  
33. Stade Bordelais  
33. F.C.E. Mérignac Arlac  
33. S.A. Mérignacais  
47. G.J. Boé Agen F.C.  
47. F.C. Marmande 47

### POULE E

33. S.A.G. Cestas  
33. U.S. Lège Cap Ferret  
33. U.S.C. Léognan  
40. J.A. Dax  
40. Seignosse Cap. Soust. F.C.  
64. Les Genêts d'Anglet Football

## U16-U18 F. A 11 et U14-U15 F. A 11

### Les calendriers ont été établis sur l'ensemble de la Ligue en 2 phases avec gestion par la LFNA :

1. Une première phase « géographique » du 17/09/2022 au 12/11/2022 en matches aller seulement (5 journées) avec **32 équipes en U16-U18 F. à 11** et **27 équipes en U14-U15 F. à 11**.
2. Une deuxième phase par niveaux (1 et 2) et géographique du 26/11/2022 au 13/05/2023 en matches aller/retour (14 journées) avec pour le niveau 1 en U16-U18 F. à 11 (poule unique de 8 équipes) le barrage d'accèsion en CNF U19 (les 27/05 et 03/06/2023) et en U14-U15 F. à 11, ainsi que pour le niveau 2 de ces deux championnats. La commission se positionnera sur le déroulement ou non des coupes régionales de ces deux catégories en cours de saison suivant le nombre d'engagées et autres critères.

## **MODALITES D'ACCESSIONS EN DEUXIEME PHASE**

### **U16-U18 F. A 11**

1. Les équipes finissant premières de chacune des 6 poules et les 2 meilleures deuxièmes de l'ensemble des poules de la première phase seront versées en **Niveau 1** (8 équipes : 1 poule de 8 équipes avec matches aller/retour : 14 journées, et une qualification pour le barrage d'accession en CNF U19 en fin de saison).
2. Les autres équipes seront versées en Niveau 2 et pourront être complétées par de nouvelles engagées en deuxième phase.

Temps de jeu : **2 x 45 minutes**.

**Les arbitres centraux seront désignés (dans la mesure des possibilités) par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D. Arbitrage des Districts des clubs recevants.**

Les nouvelles équipes engagées pour la deuxième phase seront automatiquement intégrées au Niveau 2. **Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U16-U18 F. à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.**

**Les clubs voudront bien se référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique.**

### **U14-U15 F. A 11**

1. Les équipes finissant premières et deuxièmes de chacune des 5 poules et les 4 meilleures troisièmes de l'ensemble des poules de la première phase seront versées en **Niveau 1** (2 poules de 7 équipes avec matches aller/retour : 14 journées).
2. Les autres équipes seront versées en Niveau 2 et pourront être complétées par de nouvelles engagées en deuxième phase.

Temps de jeu : **2 x 40 minutes**.

Les arbitres seront fournis par les clubs **pour la première phase**.

**Le District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase pour le Niveau 1.**

Les nouvelles équipes engagées pour la deuxième phase seront automatiquement intégrées au Niveau 2. **Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U16-U18 F. à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.**

**Les clubs voudront bien se référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique.**

**La Commission se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'évènements ponctuels et imprévus.**

### CALENDRIER GENERAL FEMININES JEUNES – SAISON 2022/2023

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ACTIONS TECHNIQUES	U16-U18 F. à 11		COUPE U16-U18 F. à 11	U14-U15 F. à 11		COUPE U14-U15 F. à 11	
<b>Samedi</b>	La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.								
06/08/2022	Rentrée scolaire le jeudi 1er septembre				A VOIR SI COMPETITION			A VOIR SI COMPETITION	
13/08/2022									
20/08/2022									
27/08/2022									
03/09/2022									
10/09/2022			PHASE 1			PHASE 1			
17/09/2022			Journée 1			Journée 1			
24/09/2022			Journée 2			Journée 2			
01/10/2022			MR			MR			
08/10/2022			Journée 3			Journée 3			
15/10/2022			Journée 4			Journée 4			
22/10/2022	du samedi 22 octobre au dimanche 6 Novembre		MR			MR			
29/10/2022			MR			MR			
M. 01/11 - Toussaint			MR			MR			
05/11/2022			MR			MR			
V. 11/11 - Armistice									
12/11/2022			Journée 5			Journée 5			
19/11/2022									
			PHASE 2			PHASE 2			
			Niveau 1	Niveau 2		Niveau 1	Niveau 2		
26/11/2022			Journée 1	Journée 1		Journée 1	Journée 1		
03/12/2022			Journée 2	Journée 2		Journée 2	Journée 2		
10/12/2022			Journée 3	Journée 3		Journée 3	Journée 3		
17/12/2022	du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier		MR	MR		MR	MR		
24/12/2022			MR	MR		MR	MR		
31/12/2022			MR	MR		MR	MR		
07/01/2023			MR	MR		MR	MR		
14/01/2023			Journée 4	Journée 4		Journée 4	Journée 4		
21/01/2023			Journée 5	Journée 5		Journée 5	Journée 5		
28/01/2023			Journée 6	Journée 6		Journée 6	Journée 6		
04/02/2023	du samedi 4 au dimanche 19 février		MR	MR		MR	MR		
11/02/2023			MR	MR		MR	MR		
18/02/2023			MR	MR		MR	MR		
25/02/2023			Journée 7	Journée 7		Journée 7	Journée 7		
04/03/2023			Journée 8	Journée 8		Journée 8	Journée 8		
11/03/2023			MR	MR		MR	MR		
18/03/2023			Journée 9	Journée 9		Journée 9	Journée 9		
25/03/2023			Journée 10	Journée 10		Journée 10	Journée 10		
01/04/2023			Journée 11	Journée 11		Journée 11	Journée 11		
08/04/2023	du samedi 8 au dimanche 23 avril		MR	MR		MR	MR		
L. 10/04 - Pâques			MR	MR		MR	MR		
15/04/2023			MR	MR		MR	MR		
22/04/2023			MR	MR		MR	MR		
29/04/2023			Journée 12	Journée 12		Journée 12	Journée 12		
L. 01/05 - Fête Travail									
06/05/2023			Journée 13	Journée 13		Journée 13	Journée 13		
L. 08/05 - Armistice									
13/05/2023			Journée 14	Journée 14		Journée 14	Journée 14		
J. 18/05 - Ascension									
20/05/2023									
27/05/2023			Barrage Accession - Aller						
L. 29/05 - Pentecôte									
03/06/2023			Barrage Accession - Retour						
10/06/2023									
17/06/2023									
24/06/2023									

---

## COURRIERS

---

### Courriel du F.C. Girondins de Bordeaux reçu à la LFNA le 17/08/2022

Ce club sollicite la bienveillance de la commission pour être prioritaire à une intégration de son équipe 2 en championnat Régional 1 ou Régional 2 en cas de forfait général d'une équipe actuellement engagée dans ces championnats régionaux. Il précise également que, par mesure de précaution, il a engagé une équipe en championnat D1 du District de la Gironde.

Ce club avait envoyé un courriel le 15/06/2022, signé par son Directeur Juridique précisant que : « Bien que le FC Girondins de Bordeaux (2) ait acquis son maintien sportif au sein du Championnat Régional 1 Féminines, le Club a décidé, compte tenu de la réorganisation globale de sa section féminine, de ne pas engager son équipe pour la saison 2022/2023.

Le FC Girondins de Bordeaux (2) n'évoluera donc ni en Régional 1, ni en Régional 2 Féminines la saison prochaine. »

La Commission, en l'état actuel, ne peut accéder à cette requête compte-tenu :

- qu'aucune place n'est disponible en Féminines Régional 1 ou Régional 2
- que les poules ont été validées par le Comité Directeur de Ligue
- que les calendriers ont été diffusés.

En cas d'éventualité de retrait d'un club, la commission étudiera alors à nouveau la situation.

La Présidente,  
**Valérie HEBRE**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 29/08/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.